

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mai 2023

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 47 + 7 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. Lionel STEINMETZ

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, D. FENDER - Suppléant -, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. ENSMINGER - Pouvoir à Mme C. KISTER -, E. WAGNER, Mmes E. BECK - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, S. FISCHBACH- Pouvoir à Mme C. MUNSCH -, MM. J.-M. KRENER - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, Mmes A. LEIPP, C. DURMEYER-ROESS, M. S. LEICHTWEIS - Pouvoir à M. M. KRAPFENBAUER -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à Mme D. SCHMITT-MERX.

Délibération n°5 : Vente d'un terrain dans le Parc Intercommunal d'Ingwiller

Rapporteur : M. A. DANNER

Vu le Permis d'Aménager n°067 222 22 R0001 délivré par le Maire d'Ingwiller le 25 mai 2022,

Vu les délibérations n°11 du Conseil communautaire du 19 mai 2022 et n°9 du Conseil communautaire du 26 janvier 2023,

Vu le formulaire de réservation signé par la Société PARC SOLAIRE 1 le 3 avril 2023 pour un terrain de 22 ares et le versement d'un dépôt de garantie de 17 380 € représentant 20 % du prix de vente HT du terrain,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de VENDRE**, dans le P.I.A. d'Ingwiller, à la Société PARC SOLAIRE 1 un terrain de 22 ares au prix de 3 950 € H.T. / are (4 667,35 € TVA sur marge comprise / are) soit **86 900 € H.T** (102 681,70 € TVA sur marge comprise) ;

*** de PRECISER** qu'à ces prix de vente se rajouteront l'ensemble des frais de géomètre (procès-verbal de division parcellaire, procès-verbal d'arpentage, abornement, utilisation du Livre foncier informatique, publication au portail Géofoncier) avancés par la Communauté de Communes ;

*** de CHARGER** le notaire choisi par l'acquéreur du règlement des ventes ;

*** d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les actes de vente ainsi que tout document afférent à cette vente.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Lionel STEINMETZ
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président